



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 3 Réunion du jeudi 1er septembre 2022

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Bernard TESTEAUX – M. Pascal LOISILLON – M. Guy GOUGEON

Excusé : M. Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

1- Adoption Procès-verbal

Le procès-verbal N° 2 de la Commission des Compétitions et des Calendriers du 21 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

2- Calendriers Seniors D1 à D3

Suite à la parution très tardive des calendriers seniors D1 à D3 due à des dysfonctionnements informatiques liés au nouveau module des Compétitions, la Commission des Compétitions et des Calendriers présente aux clubs ses sincères excuses.

3- Règlements sur les terrains et installations sportives

En complément du PV N° 2 point 5 du 21.07.2022 :

En Départemental 3 :

Considérant le mail du 23.08.2022 du club de Selles FCP et le courrier de la mairie de Meusnes nous informant de la mise à disposition par la mairie de Meusnes de ses installations sportives au club de Selles FCP pour la saison 2022/2023, la Commission enregistre l'information conforme aux Règlements des terrains et installations sportives et de l'éclairage des installations sportives de la FFF pour évoluer en Départemental 3.

Considérant les éléments apportés par le club de Beauce FC dans son mail du 17.08.2022, la Commission autorise le club de Beauce FC à utiliser les installations sportives de la commune de Epieds en Beauce pour la saison 2022/2023.

4- Horaires des rencontres

La Commission informe que les rencontres de lever de rideau auront lieu à 13 h 00 comme prévu aux Règlements en vigueur.

5- Calendriers prévisionnels

La Commission publie en annexe le calendrier prévisionnel Jeunes de la saison.

6- Calendrier prévisionnel Coupes Départementales

La Commission publie en annexe le calendrier prévisionnel des coupes départementales.

7- Composition des Poules Jeunes D1 2022/2023

Ci-dessous la composition des poules Jeunes D1 de :

- | | |
|----------|----------|
| - U18 D1 | - U13 D1 |
| - U17 D1 | - U12 D1 |
| - U15 D1 | - U11 D1 |

Conformément au PV N° 1 de la Commission Ententes et Volontariats du 19 juillet 2022 établissant les équipes jeunes retenues pour évoluer en D1 toutes catégories, la Commission établit les poules comme suit :

➤ **U18 D1 – 8 équipes :**

• Concernant le championnat U18 D1 :

La Commission a pris en considération l'information suivante :

- ✓ le retrait de l'équipe de **Chitenay/Cellettes US** par mail adressé au District le 14.08.2022

Suite à ce retrait la Commission a pris la décision de repêcher l'équipe classée à la 9^{ème} place pour compléter la poule.

Le club de **Petite Beauce US** a donné leur accord pour intégrer la poule par mail adressé au District le 24.08.2022.

U18 D1	
1	ROMORANTIN SO 1
2	VENDOME US 1
3	CONTRES AS 1
4	ST AMAND AV 1
5	CHAILLES/CANDE AS 1
6	MER US 1
7	LA CHAUSSEE ASJ 1
8	PETITE BEAUCE US 1

➤ **U17 D1 – 10 équipes :**

U17 D1	
1	VENDOME US 1
2	MONTRICHARD CA 1
3	CŒUR DE SOLOGNE 1
4	VILLEBAROU ES 1
5	ST AMAND AV 1
6	ROMORANTIN SO 1
7	CHOUZY/ONZAIN AS 1
8	BLOIS AFC 1
9	CHER SOLOGNE FOOTBALL 1
10	FOOT SUD 41 1

➤ **U15 D1 – équipes :**

U15 D1	
1	BLOIS FOOT 41 1
2	VINEUIL SP 1
3	ROMORANTIN SO 1
4	SOINGS AS 1
5	ST AMAND AV 1
6	MER US 1
7	CHITENAY/CELLETES US 1
8	VENDOME US 1

➤ **U13 D1 – 8 équipes :**

U13 D1	
1	VINEUIL SP 1
2	BLOIS FOOT 41 1
3	VENDOME US 1
4	ROMORANTIN SO 1
5	LA CHAUSSEE ASJ 1
6	CONTRES AS 1
7	FOOT SUD 41 1
8	CHOUZY/ONZAIN AS 1

➤ **U12 D1 – 10 équipes :**

• Concernant le championnat U12 D1 :

Etant donné le caractère expérimental de ce championnat nouvellement créé pour cette saison, la Commission enregistre les engagements suivants :

U12 D1	
1	BEAUCE FC 1
2	BLOIS AFC 1
3	BLOIS FOOT 41 1
4	LA CHAUSSEE ASJ 1
5	ST GERVAIS AS 1
6	CHITENAY/CELLETES US 1
7	VENDOME US 1
8	VINEUIL SP 1
9	MER US 1
10	CONTRES AS 1

➤ **U11 D1 – 16 équipes :**

U11 D1 Poule A	
1	BLOIS FOOT 41 2
2	CHAILLES/CANDE AS 1
3	CHOUZY/ONZAIN AS 1
4	LA CHAUSSEE ASJ 1
5	MER US 1
6	ST LAURENT/LA FERTE 1
7	VENDOME US 1
8	VINEUIL SP 1

U11 D1 Poule B	
1	BLOIS FOOT 41 1
2	CHITENAY/CELLETES US 1
3	CŒUR DE SOLOGNE 1
4	FOOT SUD 41 1
5	MONTRICHARD CA 1
6	ROMORANTIN SO 1
7	SALBRIS AS 1
8	SOINGS AS 1

8- Engagements dans les Coupes Départementales Seniors 2022/2023

A - Coupe de Loir-et-Cher : 59 équipes

Mail du 23/08/2022 du club de BLOIS AFC : Inscription en Coupe de Loir-et-Cher

Au regard des éléments exposés sur le mail du club de Blois AFC et après concertation selon les Règlements en vigueur, la Commission accepte **à titre exceptionnel et en application des dispositions financières**, l'engagement hors délais de l'équipe de **Blois AFC 1** en Coupe de Loir-et-Cher.

L'amende s'y rapportant a été traitée au point 9 du présent PV.

B- Coupe de District : 61 équipes

Mail du 23/08/2022 du club de BLOIS AFC : Inscription en Coupe de District

Au regard des éléments exposés sur le mail du club de Blois AFC et après concertation selon les Règlements en vigueur, la Commission accepte **à titre exceptionnel et en application des dispositions financières**, l'engagement hors délais de l'équipe de **Blois AFC 2** en Coupe de District.

L'amende s'y rapportant a été traitée au point 9 du présent PV.

Mail du 17/08/2022 du club de CHER SOLOGNE FOOTBALL : Inscription en Coupe de District

Au regard des éléments exposés sur le mail du club de CHER SOLOGNE FOOTBALL et après concertation selon les Règlements en vigueur, la Commission accepte **à titre exceptionnel et en application des dispositions financières**, l'engagement hors délais de l'équipe de **CSF 1** en Coupe de District.

L'amende s'y rapportant a été traitée au point 9 du présent PV.

9- Engagements hors-délais :

La Commission :

Considérant le tableau des dates des engagements des clubs dans les championnats et coupes publié sur le site et sauf cas particuliers :

Considérant les engagements hors délais suivants :

- **Blois AFC 1** en Coupe de Loir et Cher : correspondance adressée au District le 23.08.2022 à 12 h 15
- **Blois AFC 2** en Coupe de District : correspondance adressée au District le 23.08.2022 à 12 h 15
- **Cher Sologne Football 1** en Coupe de District : correspondance adressée au District le 17.08.2022 à 18 h 30

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 30.05.2022,

Inflige une amende de 65.00 € correspondant à 50 % du droit d'engagement en Coupe de Loir et Cher et en Coupe de District au club de **Blois AFC**.

Inflige une amende de 30.00 € correspondant à 50 % du droit d'engagement en Coupe de District au club de **CSF**.

10- Coupes départementales

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de Loir-et-Cher Seniors a eu lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022 à 18 h 00 au siège du District.

Les rencontres se dérouleront le dimanche 11 septembre 2022 à 15 h 00.

Suite au tirage : l'équipe de HERBAULF 1 est exempt du 1^{er} tour

11- Mutations supplémentaires 2022/2023

La Commission enregistre les mutations supplémentaires des clubs suivants (En application de l'Article 45 du Statut de l'Arbitrage) :

- **1 mutation supplémentaire** :
 - **St-Georges US** : D2 Seniors
 - **St Laurent/La Ferté** : D1 Seniors
 - **Soings AS** : D4 Seniors
 - **Chailles/Candé AS** : D2 Seniors
 - **USRPM** : D3 Seniors
 - **Villefranche ES** : D3 Seniors

La Commission demande aux clubs bénéficiaires de mutations supplémentaires qui n'ont pas encore répondu d'adresser leur souhait **avant le lundi 5 septembre 2022 dernier délai.**

12- Dates de reprises des compétitions

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe des dates de reprise des championnats suivants :

Seniors (D1 à D3) : **dimanche 4 septembre 2022**

U15 D1 - U17 D1 - U18 D1 : **samedi 17 septembre 2022**

U11 D1 - U12 D1 - U13 D1 à D3 - U15 D2 et D3 - U18 D2 : **samedi 24 septembre 2022**

U11 D2 et D3 : **samedi 1^{er} octobre 2022**

La Commission informe également que :

- la composition des poules de Départemental 4 et les calendriers seront établis début septembre,
- les calendriers Jeunes D1 seront établis prochainement.

13- Arrêtés municipaux

Liste des Arrêtés municipaux pour la journée du 3 et 4.09.2022: Chémery

14- Obligations des clubs en termes d'équipe de jeunes

La Commission informe les clubs sur les Règlements qui sont publiés sur le site pour la saison 2022/2023 et notamment de leurs obligations en terme d'équipe de jeunes.

Complément à l'article 7 du Règlement des championnats seniors masculins de la Ligue du Centre, l'article 7 – Titre II des Dispositions particulières relatives aux championnats seniors du Règlement des Championnats de District dispose que :

« Afin de répondre à l'obligation, les équipes, évoluant au niveau indiqué ci-dessous, doivent engager au nom de leur club ou du club support en cas d'entente ou du groupement :

- Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 de district doivent obligatoirement engager au moins une équipe de jeunes à 11 et une équipe de jeunes à 8 ou à 5, en catégorie football d'animation pour préparer aux obligations régionales en cas d'accession.
- En départementale 2 une équipe de jeunes, licenciés au club, et comprise entre les catégories U9 à U18,

Pour les équipes en Départementale 1 et Départementale 2, les ententes de club ou groupement

de jeunes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre d'équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs et que ces clubs possèdent 3 licenciés minimum au sein de chaque catégorie.

Les clubs de National ou de Ligue engageant une équipe senior en Départemental 1 et/ou Départemental 2 devront engager au moins une équipe de jeunes en plus de leurs obligations nationales ou régionales.

Le non engagement ou le forfait général de l'équipe obligatoire de jeunes des clubs de National, de Ligue, de Départemental 1 et de Départemental 2, entraînera :

a) 1^{ère} année d'infraction

L'équipe supérieure de District ne pourra accéder à la division supérieure.

b) 2^{ème} année d'infraction

L'équipe supérieure de District ne pourra accéder à la division supérieure et le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisé à pratiquer dans cette équipe sera diminué de deux unités.

c) 3^{ème} année d'infraction

L'équipe supérieure de District sera rétrogradée en division inférieure. »

La Commission fera des contrôles de ces obligations lors de la saison.

15- Correspondances

Mail du 24/08/2022 du club de MONT/BRACIEUX AJS : Inscription en Coupe des Châteaux

La Commission précise que l'engagement en Coupe des Châteaux pour les équipes de Départemental 4 est obligatoire.

Mail du 23/08/2022 du club de BLOIS AFC : Inscription en Coupes

La Commission a traité la correspondance au point 8 du présent PV.

Mail du 17/08/2022 du club de CSF : Inscription en Coupe de District

La Commission a traité la correspondance au point 8 du présent PV.

Mail du 31/08/2022 du club de VILLEFRANCHE ES : Modification d'horaire de l'équipe en D3

La Commission enregistre le nouvel horaire « samedi soir à 19 h 30 » **à compter du samedi 10 septembre 2022.**

Mail du 16/08/2022 du club de VOUZON SC : Départemental 3 – Match du 18 septembre 2022

La Commission demande au club de Vouzon SC de faire une demande de modification de match via Footclubs.

Mail du 29/08/2022 du club de VENDOME US : Demande de report de match

Compte-tenu de la parution tardive des calendriers, la Commission se veut indulgente et décide de **reporter la rencontre de Départemental 3 St Martin US 1 – Vendôme US 3 à une date ultérieure.**

Mail du 31/08/2022 du club de NOUAN/LAMOTTE AS : Demande de report de match

Compte-tenu de la parution tardive des calendriers, la Commission se veut indulgente et décide de **reporter la rencontre de Départemental 3 Nouan/Lamotte AS 2 – Gy AS 1 à une date ultérieure.**

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Responsable :
Tony CIZEAU

Publié le 2 septembre 2022